



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 3 février 2026

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE Rennes Métropole - Président de l'ALEC du Pays de Rennes

Communes du Pays de Rennes :

Mme Karine CHATEL Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage
M. Jean-Luc DUBOIS Langouët - Maire
Mme Marine KECHID La Mézière – Conseillère développement durable
M. Fabrice MATHOULIN Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Anne-Hélène TUAL Acigné - Adjointe en charge des transports, mobilité et transition énergétique

Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN Valoen – Consultant énergie
Mme Isabelle COMBASTEL EDF
M. Antoine DELAUNAY Manergy
M. François GABET ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole
Mme Carolina Le GOFF SANCHEZ ENGIE Solutions
Mme Lénaïg LHARIDON EHOP
Mme Marie MORANTIN CAPEB – Conseillère technique et économique

M. Vincent VANDERHAGHEN Energies du Pays de Rennes

Membres du Conseil d'Administration excusé-es :

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation

Communes du Pays de Rennes :

Mme Annick MONNIER Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
M. Jean-Paul VUICHARD Laillé – Adjoint de la commission développement durable

Acteurs privés :

M. Ludovic BROSSARD CEBR

Membres du Conseil d'Administration absents

Membres Fondateurs :

M. Renaud MICHEL ADEME Bretagne

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président
M. Melaine MORIN Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de
l'environnement et des Mobilités
Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN Liffré Cormier Communauté – Vice-présidente en charge des transitions
écologiques et du PCAET

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
M. Erwan DETOC-LE LARDIC La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au
suivi des chantiers
M. Sébastien GIRARD Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et
à la rénovation énergétiques des bâtiments
Mme Gaëlle PIERRE Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication
citoyenne
Mme Aurélie QUEMENER Vezin le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable

Acteurs publics :

M. Jean-Claude BELINE SDE 35

Acteurs privés :

M. Romain REBOUX GRDF

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

Mme Fabienne ABBOUD Responsable du pôle administratif de l'ALEC – chargée des Ressources
Humaines
Mme Claire LE GENTIL Directrice de l'ALEC
M. Olivier ROCHE Responsable du pôle collectivités de l'ALEC – Responsable des finances

Invitée, non membres du conseil d'administration, excusée :

Mme Christelle LEPROUST Ville de Rennes - Rennes Métropole - Responsable du Service Transition
Énergétique et Écologique (STEE)
M. Olivier CHOLLET Cabinet GEIREC – expertise comptable
M. Jean-Baptiste JAULIN Cabinet GEIREC – expertise comptable

Mme Annick MONNIER a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESE.

Début de la séance : 18h00

Rappel de l'ordre du jour

- Validation du compte-rendu du dernier CA de novembre 2025
- Budget 2026
- Nouvelle organisation interne
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participant-es de leur présence.

En guise d'introduction, chacun-e est invité.e à écrire sur un post-it son nom et ce que lui évoque le **solaire photovoltaïque** et à le placer sur le mur d'humeur.

Puis à tour de rôle, chacun-e se présente et est invité-e à énoncer un mot positif qui lui vient à l'esprit quand on parle d'**accord d'entreprise**.

On accueille :

- Carolina Le GOFF SANCHEZ, directrice d'Enersud, société gestionnaire du réseau de chaleur Rennes sud et qui représente ce soir Engie solutions.
- Isabelle COMBASTEL, directrice du développement territorial chez EDF

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.
--

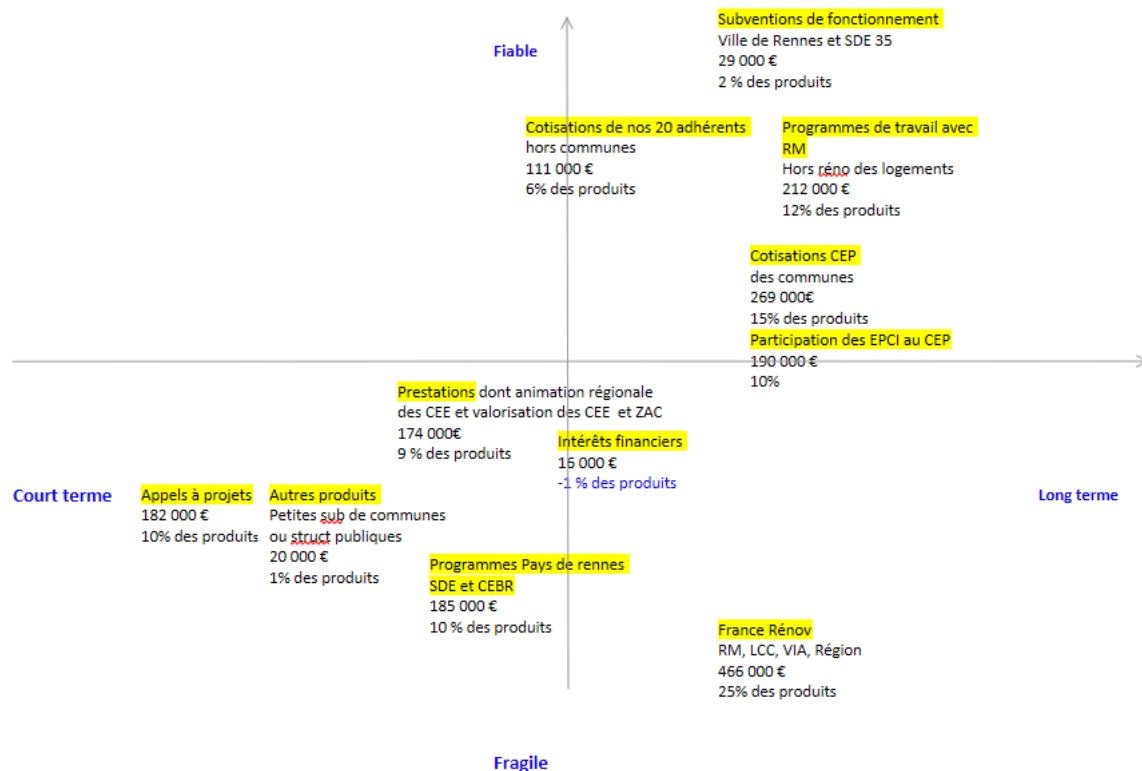
Budget 2026

Les produits

Claire LE GENTIL et Olivier ROCHE proposent de faire un focus sur les produits du budget.

Sont dessinés sur une affiche 2 axes. En abscisse, est exprimé le temps, en ordonnée, la fiabilité des produits.

L'ensemble des produits de l'agence sont évoqués tour à tour et placés sur le graphique par l'assemblée selon leur terme et leur fiabilité.



Quelques informations et remarques :

- Les dangers pour les programmes de travail des collectivités sont les changements de politique nationale qui diminuent les marges de manœuvre économique des EPCI
- Avec France Rénov', on a une visibilité sur 3 ans (pactes territoriaux)
- CEP : ce sont des conventions de 3 ans, des produits fiables pour l'ALEC mais évolutifs selon les besoins d'économies des communes. Le foisonnement (69 communes) fait la sécurité de ce produit.
- Fonds chaleur- CCRt3: les produits dépendent de l'atteinte des objectifs, il y a donc un risque. L'objectif fixé par l'ADEME pour le CCRt en cours est de 21 GWh mis en service, sans distinction des projets bois-énergie et des projets géothermie qui sont, eux, moins générateurs de GWh. Par ailleurs le risque est porté conjointement par le SDE35, le Pays de Rennes et l'ALEC.

Claire LE GENTIL fait part d'une idée proposée par Elisabeth RIBEIRO, responsable du pôle grand public pour aider les communes du territoire métropolitain à être parties prenantes du programme écoTravo : leur permettre de choisir certaines actions écoTravo sur leur territoire communal. Comme dans le cadre du CEP, les communes pourraient avoir un nombre de points en fonction de leur nombre d'habitant-es et, en fonction de ce nombre de points, choisir des actions telles que des permanences décentralisées, faire un focus sur certains quartiers ou sur certaines spécificités de logements ou mettre en place des animations ciblées sur leurs priorités.

Les charges

Impact budgétaire de l'accord d'entreprise

L'ALEC est en cours de rédaction d'un accord d'entreprise dans l'alignement de la convention collective nationale BETIC, à laquelle les ALEC étaient jusqu'à présent simplement incitées à se rattacher mais seront obligées de le faire, dès publication d'un décret d'application.

Le rattachement à la CCN BETIC induit des charges supplémentaires incompressibles de 36 800 €, comme la prise en charge du 1^{er} jour de carence, l'alignement sur la grille de rémunération BETIC, l'alignement sur les garanties de mutuelle santé et de prévoyance.

S'y ajoutent quelques économies en accord avec l'ensemble de l'équipe salariée :

- - 10 500 € pour le passage de 2 à 1 jour de congé déménagement ;
- Réduction des heures rémunérées pour l'allaitement (passage de 1h à 45 min/jour) ;
- Réduction des augmentations de salaire liées à l'ancienneté (de 1% à 0.5% / an).

De nouveaux avantages verront aussi le jour dans le futur accord d'entreprise :

- Elargissement du congé enfant malade au congé parent malade ;
- 15h/an de congé de santé permettant aux salariée-es de s'absenter pour impossibilité physique de travailler sans avoir besoin d'obtenir de certificat médical ;
- Majoration de 50 % des heures travaillées après 19h30 à prendre sous forme de récupération ;
- Augmentation liée à l'inflation (de 1% à 0,5% / an).

Au total + 55 800 € de budget, en intégrant une enveloppe de 15 000 € soumise à un vote à venir de l'équipe soit sous la forme d'1 jour de RTT supplémentaire, d'une revalorisation de la grille de rémunération, ou d'une prime annuelle.

Le résultat prévisionnel

Cf. budget prévisionnel ci-joint.

A ce stade, le budget prévisionnel 2026 est déficitaire de 17 000 €.

Question du CA : Y a-t-il des perspectives d'obtenir d'autres typologies de produits ?

Olivier Roche et Claire Le Gentil répondent :

- En prestations, il est difficile en début d'année de connaître le volume de prestations qui nous seront demandées. Pour cette raison, on fait toujours un budget prudent.
- Le montant des cotisations n'a pas été augmenté pour 2026. Il faudra voir lors de l'Assemblée Générale 2026 s'il faut les augmenter pour l'exercice 2027.
- On sait qu'il faudra aller chercher des produits supplémentaires pour pouvoir couvrir les 55 800 € de surcoût lié à l'accord d'entreprise. Ce montant représente 3 % du budget. On a rarement été en dessus des 70 000 € de résultat. Cela est rassurant.

Autre question : L'inertie liée aux élections municipales 2026 est-elle prise en compte ?

Réponse : Les relations aux communes peuvent évoluer avec des conséquences pour l'ALEC plutôt pour 2027 car les budgets 2026 seront votés avant les élections.

Un enjeu pour nous en 2026 sera de produire un bon travail et de bien communiquer sur le travail qualitatif mené par l'ALEC.

On rencontrera les nouvelles équipes en 2026 en vue de la renégociation des conventions avec les communes au 1^{er} janvier 2027.

Le résultat prévisionnel de 2026 est négatif à ce stade mais dans une proportion très faible (moins de 1 % du budget). Le CA s'accorde à dire que le budget 2026 est relativement serein, que les fonds propres de la structure permettraient d'absorber ce léger déficit si besoin. C'est surtout le budget 2027 qui sera à sécuriser (augmentation des charges et inconnues sur une part des produits).

Ce budget prévisionnel obtient l'accord de principe du Conseil d'Administration.
--

Projet d'autoconsommation collective

Cf. diapos présentées par Olivier ROCHE.

2025 a connu un changement d'arrêté tarifaire.

Une « PPE », Programmation Pluriannuelle de l'Energie, est attendue depuis des mois pour connaître la part des énergies renouvelables attendue dans la production d'électricité sur le territoire français.

Le paysage est incertain faute d'une trajectoire claire.

Il y a aussi eu une baisse tarifaire.

Voici l'évolution des installations supérieures à 100 kW crête :

Avant le 21/09/2025, les installations d'autoconsommation individuelles et collectives pouvaient vendre leur surplus de production.

Après cette date, ces installations n'ont plus été éligibles à l'obligation d'achat par EDF. Il leur faut donc trouver un agrégateur qui accepte de leur acheter le surplus de kWh.

Avec ce changement d'arrêté tarifaire, l'Etat ne fixe pas d'objectif sur les EnR. De plus, avec les variations des courbes de production d'électricité et de celles de la consommation, il arrive que sur certaines périodes, le tarif de rachat de l'électricité soit négatif (lorsque la production est supérieure à la consommation).

A ce jour, lorsque le tarif de l'électricité est négatif, soit le producteur doit payer pour réinjecter son surplus d'électricité dans le réseau, soit il doit couper son installation. Le système de complément de rémunération qui permettait de garantir un tarif au producteur est remplacé par un système de semi-compensation à hauteur de 50 % du prix.

Le nombre d'heures de prix négatif sur 2025 est de 500 h entre 11h et 15h, soit environ 100 jours.

L'ALEC ne peut pas faire d'approche économique pour les installations supérieures à 100 kWc.

Une des solutions est de rendre les kWh gratuits à certaines heures. L'autre est de trouver des consommateurs variés avec des profils de consommation différents.

Se pose aussi la question du stockage de l'électricité.

Après plusieurs années où le Service Transition Energétique et Ecologique de Rennes Métropole subventionnait l'ALEC pour un programme de travail qui dépendait des salarié·es du service (créant de l'inconfort de part et d'autre), cette année l'ALEC a présenté un projet d'ensemble, de son initiative associative, portant sur un sujet mobilisateur : les boucles d'autoconsommation collective (ACC). Ce sujet intéresse les habitant·es, les commerces, les exploitations agricoles, les collectivités, les entreprises, en tant que consommateurs ou producteurs.

Le projet ttaWagen est né (négaWatt à l'envers).

En rentrant par la production et la consommation d'énergie (qui concernent et interpellent le public) avec des projets d'auto-consommation collective (ACC), nous pourrons ensuite aller voir les parties prenantes pour leur parler de sobriété.

L'ALEC se veut facilitatrice pour développer des boucles d'autoconsommation collective ou faire en sorte que les boucles existantes soient collectives et variées en termes d'acteurs.

Pour cela, il faut cartographier les acteurs du territoire et leurs publics, analyser les forces et faiblesses de cette cartographie et proposer une méthodologie, pourquoi pas un guide pour les producteurs et les consommateurs.

Le projet a été présenté au STEE pour une décision en mai prochain.

Place aux questions et remarques :

- La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ne travaille-t-elle pas à éviter les prix négatifs ? Elle travaille sur la flexibilité, via la remise en place des heures creuses et pleines sur la pause méridienne, par exemple.
- Pour les dispositifs incitatifs de véhicules électriques, un travail est à faire en local pour inciter la population à les utiliser et pour savoir quand les recharger.
- Avoir en tête de ne pas ajouter une couche technologique pour l'accompagnement des boucles d'ACC. Il faut d'abord faire correspondre la consommation et la production.

Nouvelle organisation interne

Claire LE GENTIL présente le projet de réorganisation en interne :

- Le pôle administratif reste le même.
- Le pôle communication - sensibilisation devient un pôle communication.

Avec le départ de Nathalie GIBOT du poste de responsable du pôle Climat et Territoires et le besoin de plus de transversalité dans l'agence, les pôles opérationnels vont être remaniés.

- Il reste des pôles hiérarchiques avec un-e responsable de pôle pour assurer un management rapproché et piloter des thématiques de travail et des conventions dont il ou elle est responsable.
- Olivier ROCHE, actuellement responsable du pôle collectivités, prendra la responsabilité d'un pôle avec comme sujets de travail : l'autoconsommation collective, les entreprises, le fonds chaleur (CCRt3) et les CEE.
- On recrute donc un-e responsable de pôle pour superviser le CEP, les accompagnements de PCAET et de ZAC ainsi que les sujets liés à la ressource en eau.
- Claire travaille actuellement à un organigramme matriciel pour représenter le travail de l'agence sous le biais des sujets travaillés de manière transversale.

Challenge entreprises

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous a réussi à ramener des entreprises vers notre service de conseil financé via le Pacte entreprises ?

Marie Morantin informe l'assemblée que la CAPEB est intéressée 😊 pour avoir des conseils sur les consommations énergétiques de son propre bâtiment. Elle suggère de faire un reportage sur cet accompagnement. Cela permettra de mettre en valeur le service auprès des entreprises adhérentes à la CAPEB pour qu'elles en bénéficient à leur tour.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Prochaines dates à retenir

26 mai 2026 : Conseil d'administration

16 juin 2026 : Assemblée générale

Le Président, Olivier DEHAESE, clôt la séance à 20h00.

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC

